



ATELIER D'ECRITURE VIRTUEL

Règlement

La commune de Marolles-en-Hurepoix et la médiathèque organisent un atelier d'écriture virtuel et collectif d'un nouveau genre : quel que soit votre âge, écrivez ce que vous inspire cette période, ce que vous vivez, racontez votre « madeleine », exprimez vos envies ou vos émotions et envoyez-nous vos textes à mairie@marolles-en-hurepoix.fr avant le 31 mai 2020.

Nous vous invitons à nous transmettre votre texte en version modifiable (Word ou OpenOffice Writer). Il sera accepté maximum 2 textes par personne.

Dans un premier temps les textes seront mis à l'honneur sur le site internet de la commune. Dans un deuxième temps, une sélection de textes sera réalisée et ils pourront être utilisés afin d'y être exposés ou partagés à voix haute lors de nos prochaines manifestations.

Lors de votre envoi ou dépôt en mairie, les nom, prénom et adresse du participant devront être indiqués. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

Pour les mineurs, une autorisation parentale (ou du représentant légal) figurant en fin de ce règlement, devra être jointe à chaque texte.

✂ -----

Autorisation de publication du texte

Je soussigné (nom, prénom du participant)

demeurant (adresse)

autorise à publier mon texte en version papier, sur le site internet de la commune ou lors des différentes manifestations comme les journées du Patrimoine.

Signature

✂ -----

J'autorise mon enfant (nom et prénom de l'enfant)

demeurant (adresse)

à participer à l'atelier organisé par la commune de Marolles-en-Hurepoix. J'autorise la publication du texte dans les différents supports de communication communaux ou lors de manifestations.

Signature du parent ou du représentant légal